



INSTITUTION SAINT-JOSEPH DU MONCEL

CIRCULAIRE DE RENTREE année scolaire 2017/2018

POUR LE PRIMAIRE :

I – PERISCOLAIRE

Le périodique débutera le lundi 4 septembre.

De 16h30 à 17h30, il s'agit de l'étude et de 17h30 à 18h30 de jeux. (Voir feuille des tarifs)

II - CANTINE

Les repas sont servis le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Les élèves désirant occasionnellement déjeuner à la cantine, devront prendre un ticket repas auprès de Lydie ou Carole, au primaire. (voir feuille des tarifs).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre.

III – TENUE

En rappel du règlement, les élèves devront se présenter dans l'établissement dans une tenue propice au travail et non aux loisirs. Une tenue non conforme au projet de l'établissement (bijoux, casquette, caleçon de bain, jean déchiré, piercing, cheveux longs pour les garçons...) et une conduite vulgaire aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur interdiront l'accès à l'établissement.

La politesse et la correction sont particulièrement exigées.

IV – CAHIER DE LIAISON ET CARTE

Les élèves **doivent toujours avoir en leur possession *le cahier de liaison***. Les parents doivent le vérifier chaque soir.

Pour les élèves autorisés à sortir seul de l'école aux heures de sorties, une carte de sortie leur sera remis. Toute carte détériorée ou perdue sera remplacée et facturée 5€.

V- PONCTUALITE ET ABSENTEISME

Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un élève, pour quelque motif que ce soit, afin de se conformer au règlement et respecter la plus élémentaire des politesses, les familles doivent prévenir l'établissement avant 09 heures, par téléphone. Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner une exclusion de l'établissement assortie d'un signalement au service de la protection de l'enfance.

Les demandes de sortie exceptionnelle doivent être notifiées à l'enseignant, par écrit, via le carnet de liaison.

VI – CONSIGNES

Elles auront lieu le samedi de 9h à 11h, dans les bâtiments de l'Institution. Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de l'établissement jusqu'à la consigne suivante.

VII – PASTORALE

Reportez-vous à la circulaire pastorale pour le fonctionnement. Les inscriptions au catéchisme ou à la culture chrétienne se feront au cours du mois de d'octobre.

VIII – DIVERS

Vous voudrez bien nous communiquer VOS NUMEROS de téléphone où l'on puisse vous joindre en cas d'urgence et tout changement d'adresse. Pour cela, remplir la fiche de renseignements.

IX - DATES A RETENIR

Réunion parents / professeurs : Les enseignants présenteront leur méthode à l'ensemble des parents, d'où l'intérêt d'être présent dès le début de la réunion. Ces réunions auront lieu le samedi pour permettre à tous les parents de participer à ces réunions sans la présence des enfants.

Classe de Maternelle : le samedi 9 septembre à 9h00

Classe de CP : le samedi 9 septembre à 10h00

Classe de CE1 : le samedi 9 septembre à 11h00

Classe de CE2 : le samedi 16 septembre à 9h00

Classes de CM1 et CM1/CM2 : le samedi 16 septembre à 10h00

Classe de CM2 : le samedi 16 septembre à 11h00

POUR LE SECONDAIRE :

I - ELEVES DE 5^{ème}

Les élèves de cinquième ont la possibilité de débiter une seconde langue vivante en Allemand ou en Espagnol.

Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} peuvent choisir une option foot, théâtre ou équitation + UCAPE en 5^{ème} (nombre de place limitées)

A cet effet, vous voudrez bien remplir le formulaire en ligne.

II – ETUDE

L'étude du soir du secondaire, qui a lieu de 16H25 à 17H20 est facultative. Elle sera facturée 51 € par trimestre, en supplément de la contribution familiale. Elle débutera **le Lundi 04 septembre**. Elle n'est pas assurée le vendredi soir.

III – RESTAURATION

Les repas sont servis les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Pour les élèves demi-pensionnaires des lycées, un repas est prévu le mercredi midi. Les élèves désirant occasionnellement déjeuner au self, devront prendre un ticket repas à l'accueil (voir feuille tarifs).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre.

IV - LIVRES SCOLAIRES

COLLEGE : (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) Les livres scolaires sont prêtés par l'école. Ils sont distribués au début de l'année scolaire et repris en fin d'année. Les élèves doivent en avoir le plus grand soin puisque ceux-ci devront être utilisés par leurs camarades dès l'année suivante. Si certains livres étaient rendus en trop mauvais état, les parents devraient en payer le remplacement.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Les manuels scolaires seront loués au prix de 70 €.

- Pour les élèves de **seconde**, la subvention attribuée par le Conseil Régional étant de 100 €, le montant de la location sera débité intégralement de la carte « génération #HDF ». Il restera un crédit de 30 € sur cette carte.

- Pour les élèves de première et terminale, le montant de l'allocation étant de 55 €, un complément de 15 € sera demandé lors de la remise des manuels.

LYCEE PROFESSIONNEL

Pour les classes du lycée professionnel : **2^{de} pro**, **1^{ère}** et **Tle pro**, les livres seront loués à la rentrée scolaire au prix de 50 €. Le coût de la location sera débité de la carte « génération #HDF » fournie par le Conseil Régional.

Caution : Une caution à apporter le jour de la rentrée, sera indispensable pour recevoir les livres. La caution sera de 100€ au collège et au lycée professionnel et de 150€ pour le lycée général et technologique. Ce chèque sera encaissé si la totalité des manuels scolaires n'est pas restituée au 10 juillet 2018. La restitution des manuels après cette date entraînera des frais de traitement d'un montant de 10 euros.

V - SPORTS: classes secondaires

L'Association Sportive propose des activités de sports collectifs et d'athlétisme en sus du temps scolaire, les compétitions se déroulant certains mercredis (un élève inscrit en compétition s'engage à s'y rendre). Se renseigner auprès des enseignants d'EPS (classes secondaires). Pour la tenue de sport se reporter aux documents en ligne. Par souci d'hygiène, cette tenue est **EXCLUSIVEMENT** réservée au sport. Pour éviter pertes et vols, nous demandons que toutes les affaires soient marquées au **feutre indélébile**.

VI – TENUE

En rappel du règlement, les élèves devront se présenter dans l'établissement dans une tenue propice au travail et non aux loisirs. Une tenue non conforme au projet de l'établissement (bijoux, casquette, caleçon de bain, jean déchiré, piercing, cheveux longs pour les garçons...) et une conduite vulgaire aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur interdiront l'accès à l'établissement. La politesse et la correction sont particulièrement exigées.

VII – CARNET DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Les élèves **doivent toujours avoir en leur possession la carte personnelle** délivrée en début d'année scolaire ainsi que leur **carnet de correspondance**. Les parents sont invités à le vérifier chaque soir. La carte est indispensable aux demi-pensionnaires pour accéder au self et aux externes pour la sortie du midi. Toute carte détériorée ou perdue sera remplacée et facturée 5 €. Il en sera de même pour le carnet de correspondance.

VIII - PONCTUALITE ET ABSENTEISME

Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un élève, pour quelque motif que ce soit, afin de se conformer au règlement et respecter la plus élémentaire des politesses, les familles doivent prévenir l'établissement avant 09 heures, par téléphone et remplir le coupon prévu à cet effet dans le carnet de correspondance. Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner une exclusion de l'établissement assortie éventuellement d'un signalement au service de la protection de l'enfance.

Toute demande de sortie exceptionnelle doit être notifiée par écrit 24 heures à l'avance, au moyen du carnet de correspondance et présentée à l'adjoint de direction responsable de cycle.

Pour les élèves du primaire, les demandes de sortie exceptionnelle doivent être notifiées à l'enseignant, par écrit, via le carnet de liaison.

IX – CONSIGNES

Elles auront lieu le samedi de 9h à 11h. Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de l'établissement jusqu'à la consigne suivante.

X – PASTORALE

Reportez-vous à la circulaire pastorale pour les modalités. Les inscriptions à l'aumonerie se feront au cours du mois de septembre.

XI – DIVERS

Vous voudrez bien nous communiquer, sur le formulaire en ligne, VOS NUMEROS de téléphone où l'on peut vous joindre en cas d'urgence et tout changement d'adresse. A saisir sur le formulaire en ligne.

Bourses :

Collège: Les élèves bénéficiant d'une bourse départementale en 2016/2017 doivent renouveler leur demande pour 2017/2018, cette bourse étant annuelle. Pour ceux qui n'en bénéficiaient pas en 2016/2017 et susceptibles d'y prétendre, ils devront se présenter à l'administration pour retirer un dossier dès le mois de septembre. Pour les bourses nationales la démarche est la même que pour la bourse départementale.

Lycée: le dossier n'est pas à refaire tous les ans. Les demandes de bourse nationale lycée se font aux environs du mois d'avril de l'année en cours pour la rentrée suivante.

Transports: Les élèves qui n'ont pas demandé leur carte de car ou SNCF doivent le faire impérativement avant la rentrée auprès de la société Kéolis secteur Sud Est 21 rue Félix Louat Senlis 03 44 53 93 60.

XII - DATES A RETENIR

Rencontre avec les équipes pédagogiques : présentation du cycle aux parents.

Secondaire

Classes de 6^{ème} A,B,C,D,E,F jeudi 7 septembre à 18 heures.

Classes de 5^{ème} A,B,C,D,E,F jeudi 14 septembre à 18 heures.

Classes de 4^{ème} A,B,D,E jeudi 14 septembre à 18 heures.

Classes de 3^{ème} A,B,D,E jeudi 19 octobre à 18 heures.

Classes de 4C/3C le vendredi 8 septembre à 18 heures.

Classes de 2^{de} d'enseignement général le vendredi 15 septembre à 18h00.

Classe de 2^{de} d'enseignement professionnel le lundi 4 septembre à 18h00.

POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE :

I - ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

L'assemblée générale de l'A.P.E.L se tiendra le vendredi 06 octobre à 20h30 dans l'enceinte de l'établissement.

Une convocation vous sera transmise en temps utile.

II - VACANCES SCOLAIRES

RENTREE : Primaire : le 04/09/2017 à 8h15
Sixième et BTS: le 04/09/2017 à 8h05
Lycées : le 04/09/2017 à 13h50
Collège : le 05/09/2017 à 8h05

TOUSSAINT : du 20/10/2017 après la classe au 06/11/2017 au matin.

NOEL : du 22/12/2017 après la classe au 08/01/2018 au matin.

HIVER : du 23/02/2018 après la classe au 12/03/2018 au matin

PRINTEMPS : du 24/04/2018 après la classe au 14/05/2018 au matin

Pentecôte : du vendredi 18/05/2018 après la classe au 22/05/2018 au matin

ETE : à compter du 06/07/2018 après la classe

III - NOUVEAUX ELEVES

Fournir impérativement l'EXEAT remis par l'établissement d'origine précisant le numéro de l'établissement et le numéro d'identifiant de l'élève.

Valoriser, encourager pour prendre confiance



Institution Saint-Joseph du Moncel • École • Collège • LEGT • Lycée Professionnel et Supérieur

8 place de l'Église • 60700 Pont-Sainte-Maxence • Tél : 03 44 31 73 30 • Fax : 03 44 31 73 3